

des députés étant écoulée, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

[Traduction]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE

MODIFICATIONS RELATIVES AUX PRÊTS, AUX POUVOIRS ET AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Olson: Que le bill C-5, tendant à modifier la loi sur le crédit agricole, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture, ainsi que de l'amendement proposé par M. Korchinski (p. 1872) et du sous-amendement proposé par M. Knight (p. 1903).

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au sujet du bill C-5 et appuyer l'amendement proposé par le député de Mackenzie (M. Korchinski). J'ajouterais aussi que je m'oppose au sous-amendement proposé par le député d'Assiniboia (M. Knight). Ces déclarations ayant été faites, nous savons maintenant à quoi nous en tenir.

On pourrait, je suppose, appuyer la mesure jusqu'à un certain point du fait qu'elle augmente le montant du prêt qui peut être consenti au cultivateur de \$40,000 à \$100,000. Il est temps de le faire car bien des cultivateurs canadiens agrandissent leurs terres. Ils ont des fils, des parents, des associés qui se lancent dans l'agriculture et ils ont besoin de capitaux pour rendre leurs entreprises agricoles rentables. Aussi, cette disposition est-elle un pas dans la bonne voie, à mon avis. Au fur et à mesure que les terres s'agrandiront—comme elles semblent déjà le faire, et par des moyens légitimes—un crédit agricole bien pensé, sage, jouera un rôle d'importance vitale dans les années à venir.

Le ministre a fait allusion au fait que le présent bill n'était qu'une petite partie de ce qu'on appelle le programme des petites entreprises agricoles. Je suis un peu sceptique à l'égard de cette déclaration. A mon avis, le bill peut être étudié indépendamment du programme des petites entreprises. Que la mesure soit bonne ou mauvaise, ce programme a été présenté au public de telle manière qu'il faudra du temps avant qu'il soit plus ou moins bien accueilli. Les agriculteurs soupçonnent de plus en plus l'intervention du gouvernement dans le domaine agricole, comme nous l'avons maintes fois répété à la Chambre, surtout lorsque ce dernier présente un projet dans lequel la communauté agricole n'est pas intéressée d'une manière ou d'une autre.

Il est intéressant de noter que la seule mesure législative concernant les petites entreprises agricoles que nous ayons est celle que propose la Saskatchewan sur les banques agraires. J'ai devant moi un article tiré de la *Free Press Weekly* touchant ce crédit foncier. Il y aurait lieu, je pense, d'attribuer au gouvernement de la Saskatchewan le mérite qui lui revient pour avoir au moins pris cette

initiative et donné aux agriculteurs le temps de l'étudier et de l'approuver ou de la rejeter. Le projet de réserve foncière fait l'objet du bill 110. D'après le ministre du l'Agriculture de la Saskatchewan, M. Jack Messer, on propose de créer une commission de la réserve foncière de la Saskatchewan. L'article dont je parle est daté du 6 mai dernier; on y trouve entre autres choses de dures critiques du projet. Avant d'en citer quelques extraits, je fais le voeu que le projet fédéral n'ait rien de commun avec celui de la Saskatchewan. L'article dit notamment:

Le 24 avril, M. Roy Atkinson . . .

C'est le président du Syndicat national des cultivateurs.

. . . a exprimé quelques craintes à propos de cette mesure. Il a dit en particulier: «Je crois que le gouvernement a oublié que les agriculteurs luttent désespérément pour maintenir leurs revenus.» Une politique agricole globale devrait comprendre un bon programme de réserve foncière . . .

M. Messer a dit carrément qu'il considérait ce programme comme une renaissance du manifeste de Regina de 1933. Il s'est dit convaincu que l'actuel gouvernement de la Saskatchewan veut socialiser les fermes de la province.

Je le répète, j'espère que le programme fédéral n'ira pas aussi loin. L'article continue:

De fait, l'opposition des agriculteurs au plan Messer est pratiquement universelle et ceux qui s'opposent au projet de réserve foncière appartiennent à toutes les allégeances politiques.

L'article commente ensuite une déclaration de M. Atkinson:

• (2010)

L'un des commentaires pertinents de M. Atkinson était que «le petit nombre de choses que l'agriculteur avait besoin de savoir pouvait se lire dans la loi, sauf les diverses façons dont un agriculteur pouvait être expulsé, mis à l'amende ou emprisonné s'il n'acquiescait pas fidèlement son loyer.» Ce sont là de bien dures paroles.

En outre, la Commission de réserve foncière exploiterait elle-même les terres qu'elle aurait acquises des agriculteurs. Ainsi, le gouvernement de la Saskatchewan deviendrait le concurrent des agriculteurs sur la terre elle-même.

Dans ce cas tout au moins, le programme de réserve foncière ou ce qui devrait faire partie du programme de petites exploitations agricoles, fonctionnera de cette façon, et c'est l'orientation que prendra probablement l'industrie de l'agriculture. En qualité de député du Manitoba, qui n'est qu'à un petit saut de la Saskatchewan, j'espère que, dans notre province, nous aurons la clairvoyance de nous tenir loin de tout programme semblable.

Une voix: Ne jetez pas de pierres.

M. Murta: Les députés à ma gauche font beaucoup de bruit, mais je ne crois pas qu'ils en font autant que les cultivateurs de la Saskatchewan lorsqu'ils s'apercevront des conséquences de la mesure présentée par le gouvernement de leur province.

Que nous parlions du programme des petites entreprises agricoles ou des modifications à la loi sur le crédit agricole, la grande question qui devrait nous préoccuper, tous, ce n'est pas de savoir s'il s'agit d'un pas dans la bonne voie, parce que ce n'est là qu'un aspect infime de l'agriculture, mais plutôt ce que le gouvernement fait à l'égard de l'assurance-récolte et, peut-être mieux encore, ce que le gouvernement fait au sujet de l'assurance-prix? Voilà les questions que se posent les cultivateurs du Canada. La question cruciale a trait à l'assurance-récolte qui garantirait aux agriculteurs une certaine stabilité et des prix de nature à leur assurer un revenu convenable.